



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

RÈGLEMENT 23-553

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir, par règlement, une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services et ses activités;

CONSIDÉRANT QUE certains tarifs des services offerts par la municipalité doivent être modifiés et/ou spécifiés;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation du projet lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Chapais.

ARTICLE 3 PAIEMENT DES TARIFS

- 3.1 Un service qui a été rendu et qui est facturé doit être payé dans les trente (30) jours de la date de la facturation;
- 3.2 Le non-paiement du montant exigé par une facturation émise en vertu du présent règlement est soumis à un intérêt de 12 % par année;
- 3.3 Toute dépense engagée par la Ville pour le recouvrement d'une facture impayée s'ajoutera au montant dû à la facturation.

ARTICLE 4 TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS

4.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1.1. Frais généraux

Administration générale – Hôtel de Ville	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document Noir et blanc	0,35 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document Couleur	0,70 \$ / page
Numérisation d'un document	0,70 \$ / page
Service d'assermentation	Gratuit

4.1.2. Location de salles (hôtel de ville)

Administration générale – Hôtel de Ville	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle de conférence Organisme mandataire Organisme accrédité Autres	Gratuit 53 \$ / jour 27 \$ / demi-journée 106 \$ / jour 53 \$ / demi-journée
Location de la salle du conseil Organisme mandataire Organisme accrédité Autres (à la journée seulement) Location d'équipement projecteur et écran écran	Gratuit Gratuit 80 \$ / jour 40 \$ / jour 10 \$ / jour

4.2. SERVICE DE L'URBANISME

4.2.1. Location et vente de terrains municipaux

Administration générale – Location et vente	TARIF (taxes incluses)
Location de terrain Résidentiel (maison mobile) <i>(Aucune nouvelle location)</i>	450 \$ / année

Vente de terrain	
Résidentiel	
Maison mobile déjà en location	4,10 \$ / mètre carré
Maison mobile	15,06 \$ / mètre carré
Maison unifamiliale	21,62 \$ / mètre carré
Commercial	
Terrain commercial	21,62 \$ / mètre carré
Industriel	
<i>Taux de base selon la superficie du terrain</i>	
14 hectares et plus	1 \$ / mètre carré
10 hectares à moins de 14 hectares	1,50 \$ / mètre carré
5 hectares à moins de 10 hectares	2,20 \$ / mètre carré
1,2 hectare à moins de 5 hectares	2,90 \$ / mètre carré
Moins de 1,2 hectare	4,50 \$ / mètre carré
<i>Rabais appliqué selon la particularité du terrain</i>	
Terrain ne pouvant pas être desservi par les services d'égout et d'aqueduc (s'applique aux terrains industriels seulement)	* Voir Note 1
Terrain présentant un dénivelé important (s'applique aux terrains industriels seulement)	* Voir Note 2

Note 1 :

Terrain industriel d'une superficie de moins de 1,2 hectare :

- Soustraire 25 % du prix du terrain, jusqu'à concurrence de 18 000 \$;

Terrain industriel d'une superficie de 1,2 hectare à moins de 5 hectares :

- Soustraire 20 % du prix du terrain, jusqu'à concurrence de 18 000 \$.

Note 2 :

Si le terrain industriel a besoin d'un remblai de 4 pieds et plus sur une superficie de 25 % et plus du terrain, nous appliquerons un rabais de 50 % du montant du terrain sur la superficie ayant besoin de 4 pieds et plus de remblai.

4.2.2 Frais liés au Service d'urbanisme

Permis de lotissement	TARIF (taxes incluses)
Permis de lotissement	25,00 \$

Permis de construction	TARIF (taxes incluses)
Construction d'un bâtiment résidentiel	
1 ^{er} logement	50,00 \$
Logement additionnel	25,00 \$ / logement
Construction d'un bâtiment principal autre que résidentiel	100,00 \$ pour le premier 100 000 \$ de valeur et 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ excédent 100 000 \$ de travaux (max : 1000 \$)

Transformation ou agrandissement d'un bâtiment résidentiel	20,00 \$ de base + 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de travaux (max : 1 000 \$)
Transformation ou agrandissement d'un bâtiment autre que résidentiel	25,00 \$ + 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de travaux (max : 1 000 \$)
Construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment accessoire à un usage résidentiel	30,00 \$
Construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment accessoire à un usage autre que résidentiel	40,00 \$
Piscine creusée	25,00 \$
Construction, modification ou réfection d'une installation septique	50,00 \$

Tarifification des certificats d'autorisation	TARIF (taxes incluses)
Pour changement d'usage ou de destination d'un immeuble	30,00 \$
Pour travaux d'excavation du sol, de déblai ou de remblai et de remplacement d'humus	25,00 \$
Pour travaux s'effectuant à l'intérieur d'une rive, d'un littoral ou d'une plaine inondable	25,00 \$
Pour l'abattage d'un arbre	10,00 \$
Pour une carrière ou une sablière	150,00 \$
Pour le déplacement ou la démolition d'une construction	30,00 \$
Pour la construction, l'installation ou la modification de toute enseigne	25,00 \$
Pour les constructions et usages temporaires	25,00 \$
Pour un ouvrage de captage d'eau potable	25,00 \$
Pour l'implantation d'un abri pour véhicules récréatifs	20,00 \$
Pour l'installation d'une piscine hors terre, démontable ou d'un spa	25,00 \$
Autres certificats non énumérés ailleurs	25,00 \$

TARIFS D'HONORAIRES RELATIFS À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME OU D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME

Si la demande de modification doit être soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le tarif d'honoraires applicable est de **250,00 \$**.

Si la demande de modification n'a pas à être soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le tarif d'honoraires applicable est de **125,00 \$**.

Les tarifs mentionnés aux alinéas précédents ne sont pas remboursables. Une modification du plan d'urbanisme ou d'un règlement d'urbanisme, réalisée à l'initiative de la ville, n'est pas soumise au présent article.

4.3. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

4.3.1. Frais généraux

Service des loisirs – Impressions, numérisation et autres	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document (Noir et blanc) 1 à 25 copies 26 à 50 copies 51 copies et plus	0,35 \$ / page 0,30 \$ / page 0,20 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document (Couleur) 1 à 25 copies 26 à 50 copies 51 copies et plus	0,70 \$ / page 0,60 \$ / page 0,40 \$ / page
Plastification de documents (organismes accrédités) 8,5 X 11 8,5 X 14 11 X 17 Format carte d'affaires	2,25 \$ / page 2,75 \$ / page 3,25 \$ / page 1,25 \$ / carte
Service de numérisation Première page Pages subséquentes du même document	2,50 \$ / page 0,30 \$ / page

4.3.2. Location des salles et des équipements du Centre sportif et communautaire

Service des loisirs – Location de la salle et d'équipement	TARIF (taxes en sus)
Salle communautaire Organisme mandataire Organisme accrédité Autres ¹ Location à l'heure Élections provinciales et fédérales <i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	Gratuit 276,00 \$ / jour 434,00 \$ / jour 51,00 \$ / heure Selon leur barème
<u>Location d'équipement</u> Projecteur et écran Écran sur pied Nappe en tissus Housse de chaise Rideau séparateur <i>(Gratuit pour les organismes mandataires et rabais de 50 % pour les organismes accrédités) (Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	41,00 \$ / jour 15,00 \$ / jour 4,00 \$ / ch. 1,00 \$ / ch. 56,00 \$ / ch.
Tenue d'une activité de loisir offerte à la population Organisme local ²	25,00 \$ / heure

¹ Commerces, entreprises, industries, citoyens, etc.

² Exemples : cours ou formation donné par un citoyen, exposition d'un artiste local

Salle de réunion	Organisme mandataire Organisme accrédité Autres	Gratuit Gratuit 32 \$ / demi-journée
Location d'équipement (pour sortir)	Chaises de plastique (orange) Table grise Structure gonflable (organisme local seulement)	1,50 \$ / chaise / jour 10,00 \$ / table/ jour 255,00 \$ / jour
Prêt d'équipement sportif – Dépôt remboursable	Vélos Fat bike Planche à pagaie Kayak YOU.FO Golf Pykamo	25,00 \$ 50,00 \$ 40,00 \$ 40,00 \$ 40,00 \$ 60,00 \$
*Le dépôt sera remboursé après l'inspection de l'équipement. **Le locataire doit être âgé de 16 ans et plus.		

4.3.3. Aréna

Service des loisirs - Aréna	TARIF (taxes en sus)
Patinage libre	Gratuit
Location de glace	
Avec contrat annuel	92,00 \$ / heure
Avec contrat annuel	110,00 \$ / heure ½
Sans contrat annuel	123,00 \$ / heure
Activités offertes par un organisme local	20,00 \$ / heure
Location durant la période des Fêtes	45,00 \$ / heure
Location de glace pour des personnes d'âge mineur	45,00 \$ / heure
Hockey mineur	Entente
Centre de services scolaire de la Baie-James	Entente
Tournoi de hockey	480,00 \$ / jour
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Location de l'espace patinoire (saison estivale)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	215,00 \$ / jour
Autres	714,00 \$ / jour
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Autres	
Hockey libre	Gratuit
Aiguisage de patins	5,00 \$ / paire
Location d'un espace publicitaire (format : 3 pieds X 4 pieds)	123,00 \$ / an
<i>(Pour un plus grand format, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer)</i>	

4.3.4. Piscine

Service des loisirs – Piscine	TARIF (taxes en sus)
Bains	
Aquaforme	5,00 \$ / séance 40,00 \$ / 10 séances
Bain longueur	Gratuit
Bain libre	Gratuit
Location de la piscine	
Club de l'âge d'or	460,00 \$ / session
Centre de services scolaire la Baie-James	Entente
Location avec surveillants sauveteurs	118,00 \$ / heure
Location sans sauveteurs	55,00 \$ / heure
(Tarif majoré de 50 % pour non-résidents)	
Cours de natation – session de 10 semaines	
Natation pour enfant (30 minutes, 1 fois/semaine)	46,35 \$ / session
Natation pour enfant (45 minutes, 1 fois/semaine)	56,65 \$ / session
Natation pour enfant (60 minutes, 1 fois/semaine)	66,95 \$ / session
(Rabais de 5 \$ par enfant additionnel d'une même famille)	
Cours de natation pour adulte (1 fois/semaine)	77,25 \$ / session
Cours privé de natation	55,00 \$ / heure
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Location de casque de bain	1,00 \$ / bain

4.3.5 Camp de jour estival

Service des loisirs – Camp de jour estival	TARIF (taxes en sus)
Tarif hebdomadaire	48,41 \$
Tarif journalier	15,45 \$
Service de garde	6,18 \$ / jour

4.3.6 Curling

Service des loisirs – Curling	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle (réunion ou réception privée)	
Sans service de bar	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	62,00 \$ / jour
Autres	113,00 \$ / jour
Location à l'heure	52,00 \$ / heure
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Les permis d'alcool personnels ne sont pas autorisés.	
Avec service de bar	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	133,00 \$ / jour
Autres	215,00 \$ / jour
Location à l'heure	52,00 \$ / heure
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	

4.4 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.4.1 Location d'équipement

Service des Travaux publics	TARIF (taxes en sus)
Location d'équipement / Utilisation de service	
Fichoir à égout manuel <i>(Sur les heures d'ouverture des Travaux publics)</i>	32,00 \$ / jour
Fichoir à égout manuel <i>(Hors des heures d'ouverture des Travaux publics)</i>	53,00 \$ / jour
Remplissage d'eau – Camion-citerne ou réservoir Frais pour l'eau par m ³	32,00 \$ / remplissage + 1,50 \$ / m ³
<i>(Les remplissages doivent se faire au garage municipal entre 7 h et 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 11 h 30 les vendredis. Au besoin, aviser à l'avance pour s'assurer de la disponibilité du service de remplissage.)</i>	

4.5 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

4.5.1 Utilisation d'équipement

Service de sécurité incendie	TARIF (taxes en sus)
Mousse de classe A et de classe B	Prix coutant majoré de 50 %
Coût de remplacement du matériel et des matériaux utilisés pour le colmatage ou la récupération de produits déversés et pour l'extinction d'un feu ou autre	Prix coutant majoré de 50 %
Location	
Autopompe	1 000 \$ / heure
Camion d'urgence (utilisé)	500,00 \$ / heure
<i>Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule s'étant rendu sur les lieux est applicable.</i>	
Véhicule tout terrain (VTT)	250,00 \$ / jour
Motoneige	300,00 \$ / jour
Bateau	350,00 \$ / jour
Véhicule personnel	200,00 \$ / jour

4.5.2 Utilisation de main d'œuvre (pompiers à temps partiel)

Service incendie – Main d'œuvre	TARIF (taxes en sus)
Intervenant terrain	67,00 \$ / heure
Manipulation et nettoyage (s'il y a lieu) des équipements et des véhicules incendies après une intervention.	67,00 \$ / heure
<i>Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule ou par membre du service s'étant rendu sur les lieux est applicable.</i>	

4.6 SERVICE DE CONTRÔLE CANIN

4.6.1 Licence et fourrière

		TARIF (taxes en sus)
Médaille	Frais annuels	
	Acquisition	26,00 \$ / chien
	Renouvellement	10,00 \$ / chien
	Remplacement	
	Médaille perdue	15,00 \$ / chien
Fourrière	Jour 1	55,00 \$
	Jours suivants	35,00 \$ / jour

4.7 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

4.7.1 Livre

Location et prêt de livre	TARIF (taxes en sus)
Location de livres (nouveau)	2,00 \$ / livre
Retard de livre (par jour)	0,25 \$ / livre

4.8 TARIFICATION ÉCOCENTRE

4.8.1 Résident ou propriétaire admissible

MATIÈRE	TARIFICATION ÉCOCENTRE DE CHAPAIS			
	Résident ¹	Non-résident	ICI ² ou ML ³	Entrepreneur ⁴
CRD ⁵ (0 à 1 m ³)	Gratuit	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³
CRD ⁵ (1 m ³ et plus)	30 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³
Encombrants non métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³
Encombrants métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³
Appareils réfrigérants avec halocarbures	Gratuit	50 \$ / unité	50 \$ / unité	50 \$ / unité
Carton	Gratuit	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³
Matériaux ferreux et non-ferreux	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Pneus sans jante (inférieur à 48,5")	Gratuit	10 \$ / unité	10 \$ / unité	10 \$ / unité
Pneus avec jante (inférieur à 48,5") - voiture	5 \$ / unité	20 \$ / unité	20 \$ / unité	20 \$ / unité
Pneus avec jante (inférieur à 48,5") - camion	5 \$ / unité	20 \$ / unité	20 \$ / unité	20 \$ / unité
Ampoules fluocompactes / néon	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Produits électroniques	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Béton (format maximal 1' X 1')	Gratuit	Tarif BBA	Tarif BBA	Tarif BBA
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Gratuit	2 \$ / litre	Gratuit	Gratuit

Légende	
1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie
2- ICI	Industries, commerces, institutions
3- ML	Multilogements
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant le bardeau d'asphalte)

4.9 TARIFICATION DÉPÔT BBA

4.9.1 Tarification

TARIFICATION DÉPÔT BBA

MATIÈRE	TARIFICATION			
	Résident¹	Non-résident	ICI² ou ML³	Entrepreneur⁴
Brique, béton asphalte	20 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³

Légende	
1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie
2- ICI	Industries, commerces, institutions
3- ML	Multilogements
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant le bardeau d'asphalte)

ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT, ESPACE OU SERVICE NON RÉPERTORIÉ

Tout équipement, espace ou service non répertorié dans ce règlement pourra être loué suivant l'approbation de la direction générale.

ARTICLE 6 ABROGATION DES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES

Le présent règlement abroge le règlement numéro 22-544.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Caroline Belleau-Poirier
Mairesse suppléante

Kate Kirouac
Greffière

Avis de motion : 21 novembre 2023
Présentation du projet de règlement : 21 novembre 2023
Règlement adopté : 19 décembre 2023
Avis de publication et entrée en vigueur: 20 décembre 2023

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nathalie Guay, adjointe administrative, certifie par la présente, qu'un avis public concernant le règlement **23-553 portant sur la tarification applicable aux services offerts par la Municipalité** a été affiché aux endroits suivants :

Hôtel de Ville [145 boul. Springer] : 20 décembre 2023

Poste Canada [124 boul. Springer] : 20 décembre 2023

Site Internet officiel [www.villedeschapais.com] : 20 décembre 2023

Nathalie Guay
Adjointe administrative